



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 114866

## Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la diminution des dons de sang en France. Pour contrer la diminution importante des dons du sang habituelle en période estivale, l'Établissement français du sang (EFS) a organisé cet été plus de 6 000 collectes de sang partout en France. « Si aujourd'hui aucune situation de pénurie n'est enregistrée, il est important d'anticiper pour que les dons ne fléchissent pas et que l'ensemble des besoins des malades puisse être satisfait », a souligné l'EFS. Cependant ; durant l'été 2006, l'EFS a enregistré une diminution importante des dons de sang. Cette diminution correspond à un accroissement des besoins en produits sanguins des hôpitaux. Il semble donc prioritaire que l'État puisse se pencher sur l'opportunité de nouvelles mesures afin de faire du don de sang une démarche habituelle. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur cette question.

## Texte de la réponse

L'attention du ministre a été attirée sur les nouvelles mesures que pourrait prendre l'État afin de rendre le don de sang plus attractif, suite notamment à la tension sur l'approvisionnement en produits sanguins labiles en période estivale. Le ministre remercie M. le député de souligner avec justesse la croissance des besoins des établissements de santé en produits sanguins labiles, mesurable depuis 2001 et évaluée en 2007 à 3 % par l'Établissement français du sang ainsi que la mobilisation des services de l'État sur ce dossier. Cela montre le regain de confiance des professionnels de santé dans la qualité des produits sanguins. Afin de faire face à la hausse des besoins, le ministre de la santé et des solidarités a souhaité que des moyens supplémentaires soient accordés à l'Établissement français du sang au titre de son budget pour 2007. En outre, il lui a été demandé de mettre en place une politique ambitieuse de promotion du don visant à conquérir et à fidéliser de nouveaux donneurs de sang. En effet, il est essentiel, non seulement de recruter de nouveaux donneurs, mais aussi de les fidéliser afin qu'ils ne donnent pas leur sang 1,6 fois par an en moyenne, comme c'est le cas aujourd'hui, mais au moins 2 fois. Les mesures prévues sont les suivantes : le maillage territorial de l'établissement français du sang a été reconsidéré dans le cadre des schémas d'organisation de la transfusion sanguine, prévus à l'article L. 1224-1 du code de santé publique, dont les arrêtés appratifs sont actuellement en instance de signature. En outre, les horaires des collectes seront adaptés aux nouveaux modes de vie, particulièrement en milieu urbain. L'appareil de collecte fera l'objet d'une optimisation afin de mieux exploiter le matériel en service. Enfin, la politique de communication de l'Établissement auprès du public sera revue afin d'offrir une image plus attractive du don de sang, avec le soutien constant des associations de donneurs de sang bénévoles. Les efforts consentis par l'EFS feront l'objet d'une évaluation par les autorités de tutelle afin d'en mesurer l'efficacité sur le terrain.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 114866

**Rubrique** : Sang et organes humains

**Ministère interrogé** : santé et solidarités

**Ministère attributaire** : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 26 décembre 2006, page 13529

**Réponse publiée le** : 3 avril 2007, page 3439